



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LES LOTS 2 094 073
ET 2 347 418
AU 9, BOULEVARD MARIE-VICTORIN

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Candiacy étudiera, le **17 août 2026 à 19 heures**, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiacy, Québec, une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé sur les lots 2 094 073 et 2 347 418, au **9, boulevard Marie-Victorin**, dans la zone I-142.

La demande présentée a pour but d'autoriser la dérogation mineure suivante au *Règlement 5000 de zonage* :

- Une façade principale comprenant des ouvertures et fenestration d'une proportion de 17,2 % de la superficie totale du mur, au lieu d'un minimum de 25 %.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Candiacy, le 20 juillet 2026

Linda Chau, avocate
Greffière adjointe et directrice adjointe
Services juridiques